

LES NOUVEAUX  
RYTHMES SCOLAIRES  
ÉDUCATIFS 2018-2019

À LA GRANDE MOTTE



# QU'EST CE QUI CHANGE POUR VOTRE ENFANT ?

Il n'y a plus d'école le mercredi et je peux inscrire mon enfant à l'ALSH :

À la journée complète  
repas et goûter compris

OU

Le matin  
repas compris

OU

L'après-midi  
goûter compris

## LE NOUVEAU PLANNING DE LA SEMAINE

### LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

■ Temps périscolaire organisé par l'agglomération  
ALP : Accueil de Loisirs Périscolaires

#### ÉCOLE MATERNELLE

7h30	ALP
8h35	Ouverture du portail
8h45-11h45	Classe
11h45	Pause méridienne ALP
13h20	Ouverture du portail
13h30-16h30	Classe
16h30-18h	ALP

#### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

7h30	ALP
8h20	Ouverture du portail
8h30-12h	Classe
12h	Pause méridienne ALP
13h40	Ouverture du portail
13h50-16h20	Classe
16h20-17h20	Lundi / Mardi Etude CP/CE & ALP CM
	Jeudi / Vendredi Etude CM & ALP CP/CE
17h20-18h	ALP

Pour tout renseignement, merci de contacter l'antenne de l'Agglomération du Pays de l'Or :  
Place du 1<sup>er</sup> octobre 1974, La Grande Motte - Tél. : 04 67 12 85 20  
ou la Mairie de La Grande Motte - Tél. : 04 67 29 03 03